

Accord euro-méditerranéen d'association CE /Israël

1995/0276(AVC) - 29/02/1996

En présentant son rapport, M.Caligaris (UPE,I) a insisté sur le moment particulièrement important auquel cet accord est signé. Insistant sur la nécessité de mettre l'économie au service du politique, il a espéré que la signature de cet accord aura un effet multiplicateur sur le processus de paix au Moyen-Orient. Il a plaidé pour une présence européenne plus visible dans cette région du monde. Cette dernière doit aider Israël dans la construction de la paix, aide qui passe par le désarmement des fondamentalistes qui entravent ce processus de paix. Le commissaire Van den Broek a souligné que le lien entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël doit être non seulement économique, mais aussi politique. Les concessions économiques faites par l'Union dans le cadre de cet accord représentent un signe concret de la volonté européenne d'aider un pays qui peut devenir le moteur du développement socio-économique de la région. Le commissaire a enfin souligné le caractère évolutif de l'accord et son souhait de voir inclure de nouveaux secteurs économiques.